



# Formulaire de demande de réduction des cotisations provisoires légales

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_  
Numéro de registre national \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

## Montant de la cotisation réduite

Je souhaite demander une réduction de mes cotisations provisoires légales pour l'année \_\_\_\_\_ (année(s) de cotisation). Vous avez la certitude que votre revenu restera inférieur à un certain montant pendant plusieurs années ? Dans ce cas, vous pouvez demander une réduction pour plusieurs années de cotisation en une seule demande.

Mon revenu professionnel net estimé en tant qu'indépendant pour cette année ou ces années est de \_\_\_\_\_ euros.

## Bon à savoir

Lorsque nous approuvons une demande de réduction, il se peut que vous ayez déjà payé **trop de cotisations**. Nous ne pouvons **pas les rembourser immédiatement**.

Nous constituons alors une réserve jusqu'à ce que le fisc nous transmette le revenu définitif de l'année de cotisation, généralement deux ans plus tard. S'il s'avère que vous avez payé trop de cotisations, vous récupérerez le montant payé en trop. Si vous avez payé trop peu, nous utiliserons la réserve pour apurer le solde (ou un partie de celui-ci).

Si j'ai payé trop de cotisations, je veux qu'elles soient utilisées pour les trimestres futurs de cette année.

## Déclaration

Je confirme que Xerius Caisse d'Assurances Sociales m'a entièrement informé(e) des conditions légales et des conséquences de ma demande de réduction des cotisations provisoires.

J'ai notamment reçu les informations suivantes :

- La réduction éventuelle ne porte que sur le montant de mes cotisations provisoires pour l'année ou les années demandée(s).
- Mes cotisations sociales pour cette année ou ces années-là sont calculées définitivement sur la base de mes revenus professionnels réels de l'année ou des années pour lesquelles je demande une réduction. Ce revenu professionnel réel est fixé par l'administration fiscale. Si je ne suis pas indépendant pendant une année complète, Xerius convertit mon revenu en revenu annuel.
- **Si, lors du calcul définitif, il s'avère que j'ai demandé et reçu à tort une réduction de mes cotisations provisoires, je dois payer le solde de cotisations sociales. Ces cotisations sont majorées des majorations trimestrielles légales de 3% et de l'augmentation unique légale de 7%.**

Date \_\_\_\_\_

Signature indépendant ou comptable/expert-comptable

Plus d'infos  
au verso





### **Que se passe-t-il si... vous démarrez ou arrêtez votre activité indépendante dans le courant de l'année ?**

Dans ce cas, vous n'êtes pas indépendant toute l'année et il est préférable de garder ce qui suit à l'esprit.

Pour déterminer le revenu sur lequel nous calculons vos cotisations sociales, nous convertissons d'abord votre revenu en un revenu annuel fictif.

Quelques exemples en guise d'éclaircissements.

#### **Exemple 1**

Vous vous lancez en tant qu'indépendant le 1er juillet. Dans ce cas, vous êtes actif(-ve) pendant deux trimestres cette année. Vous estimez avoir un revenu total de 1.000 euros pour ces deux trimestres.

Un revenu de 1.000 euros que vous gagnez sur deux trimestres correspond à un revenu annuel (quatre trimestres) de 2.000 euros. Nous calculerons alors votre cotisation trimestrielle sur 2.000 euros.

#### **Exemple 2**

Vous cessez votre activité d'indépendant à titre principal le 30 septembre. Dans ce cas, vous êtes actif(-ve) pendant trois trimestres cette année. Du 1er janvier au 30 septembre, vous avez un revenu de 12.000 euros. Un revenu de 12.000 euros que vous gagnez sur trois trimestres correspond à un revenu annuel (quatre trimestres) de 16.000 euros. Nous calculons donc vos cotisations trimestrielles pour votre dernière année en tant qu'indépendant sur un revenu de 16.000 euros.

**La cotisation sociale que vous payez en fin de compte est toujours un pourcentage fixe de votre revenu net imposable effectif d'indépendant de cette année. Dans la plupart des cas, il s'agit de 20,5%.**